

[panorapresse.ouest-france.fr](https://panorapresse.ouest-france.fr)

## L'orchestre à l'école se développe : la suite pourra-t-elle se jouer au collège ?

5-6 minutes

Le projet « Orchestre à l'école » repose sur la participation d'une classe entière, engagée dans une pratique musicale collective. Les élèves bénéficient du prêt d'un instrument pour toute la durée du projet, leur permettant de s'investir pleinement sans contrainte matérielle.

### 4 écoles concernées

À [Vire Normandie](#), le dispositif concerne les écoles [Castel](#), Malraux, Pierre Mendès France et [Jean Moulin](#). Les projets sont conçus sur deux ans.

« **Toutefois, de nombreuses expériences menées en France s'inscrivent sur trois ans, une durée que je souhaiterais privilégier pour [Vire Normandie](#), afin de garantir une progression plus solide et un ancrage durable des apprentissages musicaux** », explique Guillaume Rejaud, directeur du conservatoire de musique et danse, partenaire du projet avec l'association Orchestre à l'école.

### Découverte des différents instruments

Le dispositif se déroule sur le temps scolaire, à raison de trois séances par semaine, « **un rythme particulièrement adapté à l'âge des élèves et propice à des progrès rapides** ». L'enseignement s'organise autour de cours d'instrument en petits groupes et de répétitions d'orchestre en grand groupe, articulant apprentissage individuel et pratique collective.

Jusqu'aux vacances de la Toussaint, les élèves découvrent les différents instruments. « **Cette phase d'exploration permet un choix réfléchi et équilibré, en veillant à ne frustrer aucun élève.** » Pour l'orchestre à vent, la répartition est la suivante : cinq saxophonistes, cinq flûtistes, cinq trompettistes et cinq trombonistes.

### [Cours d'instrument et répétition d'orchestre](#)

À partir des vacances de la Toussaint, les cours d'instrument et les répétitions d'orchestre entrent pleinement dans leur phase active. « **Cette organisation favorise un épanouissement à la fois individuel et collectif, développe l'écoute, la coopération et le sentiment d'appartenance à un groupe, tout en renforçant la confiance en soi** », estime Guillaume Réjaud.

La mise en œuvre du projet repose sur un investissement matériel conséquent, garantissant aux élèves des conditions d'apprentissage de qualité. À titre d'exemple, pour un orchestre à cordes, le coût du matériel s'élève à environ 20 000 euros. L'association Orchestre à l'école participe à hauteur d'environ 50 % du coût d'achat des instruments, « **ce qui réduit significativement la part restant à la charge de la collectivité et contribue à la viabilité du projet** ».

### Un levier éducatif

Selon Zoé Henry, chargée de projet à l'association Orchestre à l'école : « **Au-delà de l'apprentissage musical, l'orchestre constitue un véritable levier éducatif. Il participe à la lutte contre le décrochage scolaire et permet aux élèves de s'épanouir, parfois de révéler des compétences insoupçonnées.** »

Elle ajoute : « **Les élèves développent ainsi de nombreuses compétences transversales et psychosociales : persévérance, concentration, écoute, respect des autres et sens du collectif.** »

De son côté Guillaume Forget, directeur de l'école [Jean Moulin](#), révèle que « **dès les premières séances, on observe une forte motivation et un réel engouement de la part des élèves.** » Des élèves parfois en difficulté dans d'autres disciplines, comme le français ou les mathématiques, peuvent ainsi réussir et s'épanouir pleinement au sein de l'orchestre, trouvant dans ce projet « **un espace de valorisation, de réussite et de confiance** ».

### La question de l'après « Orchestre à l'école »

À l'issue des deux années du dispositif, se pose la question de la continuité du parcours musical des élèves. « **Il existe encore aujourd'hui un écart important entre la pratique collective acquise dans le cadre scolaire et ce que le conservatoire peut proposer à ce stade** », indique Guillaume Rejaud.

L'enjeu est donc d'éviter une rupture et de permettre aux élèves motivés de poursuivre une pratique musicale collective. « **L'objectif, à terme, serait de proposer, dans le temps périscolaire, un niveau de pratique intermédiaire entre l'Orchestre à l'école et le conservatoire.** » Le développement de deux niveaux de pratique collective avant l'entrée au conservatoire permettrait « **d'assurer la sécurisation des parcours et d'élargir l'accès à l'enseignement musical** ». Si, aujourd'hui, quatre orchestres à l'école sont en activité, « **à moyen terme, l'objectif serait de porter ce nombre à six ou sept orchestres, de créer une option orchestre au collège, et de proposer systématiquement une poursuite du parcours dès le CM1** », conclut Guillaume Réjaud.

